Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 039-999042104-20261015-2026_41-DE

DEPARTEMENT DU JURA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ASSAINISSEMENT PA2M

Siège Social : **MAIRIE D'ARBOIS 39600**
Secrétariat : le jeudi de 10h00 à 12h00
Tél : 03 84 66 55 55 (mairie d'Arbois)

Extrait du registre des délibérations

Objet : attribution marché de travaux 2026-2030 - 2026-41

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre à 14h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 02/10/2026, s'est réuni en mairie de Montigny les Arsures.

Délégué(e)s en exercice : 8 Quorum : 5 Présent(e)s : 7 Absent(e)s : 1 Pouvoir(s) : 0

PRESENTS (7) : PETIT Léo, Pupillin ; BOUDRY Jeanne et BUGADA Cathy, Arbois ; MENEUST Pierre et CREUZOT Gilles, Mesnay ; ALBINI Thierry et DULAC Caroline, Montigny les Arsures.

Excusés : BEAUPOIL Jean-Luc, Pupillin ; SECRETAIRE : Claude BROCARD, Mesnay

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 12/02/2026 confiant au SIDEC la maitrise d'œuvre de l'opération,

Considérant les résultats de la consultation lancée le 23/07/2026 en procédure adaptée (accord cadre – marché de travaux à bons de commande) et selon les estimations suivantes :

Période	Maximum HT
Période ferme (2026-27)	
Reconduction n° 1 (2027-28)	
Reconduction n° 2 (2028-29)	
Reconduction n° 3 (2029-30)	
TOTAL	2 400 000 €

Considérant les notes obtenues par les entreprises plaçant en première position l'entreprise ETCTP ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Léo PETIT, Pupillin, ne prenant pas part au vote), le comité syndical :
Article 1 : Décide de retenir l'entreprise ETCTP ;
Article 2 : Autorise Madame la Présidente, dans le respect du Code de la commande publique, à passer le marché correspondant avec cette entreprise y compris le ou les bons de commande afférent et toutes les pièces nécessaires à son exécution,
Article 3 : Confirme que cette opération sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
Article 4 : S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA.

Pour copie conforme et certification,

M. Claude BROCARD, secrétaire de séance Mme Jeanne Boudry, présidente



